



Commune de Guichainville



FLASH MAI 2023



Votre enfant est né en 2020 ou vous êtes nouvel habitant.

Inscrivez votre enfant pour la rentrée 2023-2024.

Téléchargez le dossier de pré-inscription sur notre site internet ou retirez-le en mairie.

Le remettre complété avec les justificatifs suivants :

- Livret de famille
- Carnet de vaccination à jour
- Justificatifs d'identité des deux parents
- Justificatif de domicile de -3 mois



L'application mobile d'informations et d'alertes. Soyez informés en temps réel des actualités et événements sur la commune. Téléchargez l'application gratuitement sur votre mobile.



DECLARATION DES CHIENS EN MAIRIE

Vous détenez un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie, vous devez le déclarer en mairie.

- **1ère catégorie** : chiens d'attaque : les pitbulls, les boerbulls et les chiens d'apparence tosa-inu.
- **2ème catégorie** : chiens de garde ou de défense inscrits au Livre des Origines Français (LOF). Les Rottweiller et chiens d'apparence Rottweiller avec ou sans inscription au LOF.



HORAIRE DECHETTERIE SAINT-LAURENT

Du Lundi au samedi : 9h00 -12h30 / 13h30-18h30

Fermé le dimanche

Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler les déchets chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.



NUISANCES SONORES

RAPPEL

Toute activité de rénovation, bricolage et/ou jardinage, à l'aide de tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, scie, bétonnière, compresseur, karcher etc.... sont autorisées :

Du lundi au vendredi :

De 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h.

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Interdiction le dimanche et jours fériés



ECLAIRAGE PUBLIC

Nous vous rappelons que pendant la période estivale du 15 mai au 31 août, il n'y aura pas d'éclairage public.